

La lettre en ligne de l'Unsa - n°565

Journée de solidarité :

une réponse toujours inadaptée au financement de la perte d'autonomie



Communiqué de l'UNSA, 10 juin 2011

A la veille du week-end de Pentecôte, l'UNSA tient à rappeler son opposition à la journée de solidarité. Ce prélèvement exonère certaines catégories socioprofessionnelles, qui auront probablement aussi des besoins de prise en charge de la dépendance, pour en faire peser le poids uniquement sur les salariés. Lire la suite

Dans le débat national en cours sur la perte d'autonomie, celle-ci apparaît de plus en plus clairement comme un nouveau risque de Protection Sociale. L'objectif est de construire un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale. Son traitement ne peut être du ressort des seules victimes et de leur famille mais doit au contraire être socialisé, étendu à toutes les générations et à tous les revenus y compris ceux du capital.

L'UNSA considère qu'il faut arrêter de faire porter la solidarité nationale uniquement sur les salariés comme le fait la journée de solidarité.

Elle rejette d'autant plus l'idée d'un recours à une deuxième journée de ce type évoquée comme piste de financement supplémentaire.

L'UNSA estime qu'une cotisation, type CSG, doit être envisagée pour répondre correctement aux besoins de notre société en la matière.

Déficit historique de la sécurité sociale en 2010



Au cours de la commission des comptes de la sécurité sociale du 9 juin, L'UNSA a réagi à l'annonce du déficit de près de 24 milliards d'euros de la sécurité sociale. Vous pouvez lire ci-dessous la déclaration qu'a faite François Joliclerc, secrétaire national, lors de cette réunion.

Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le secrétaire général,

Les chiffres dont nous avons à connaître aujourd'hui révèlent un déficit historique de la sécurité sociale à hauteur, pour le régime général, de 23,9 milliards d'euros. Toutes les branches sont concernées même la branche « accidents du travail » qui, par construction, devrait être équilibrée.

S'agissant de la première réunion de la Commission des comptes de la sécurité sociale depuis le vote de la loi portant réforme des retraites, les chiffres démontrent, ce que l'UNSA a toujours affirmé, qu'une réforme était nécessaire. Nous ne pouvons que rappeler, néanmoins, notre opposition à l'injustice de la réforme et à l'absence de mesure pour élargir et pérenniser son

financement. La non prise en compte réelle de la pénibilité a été accentuée par les décrets d'application qui durcissent encore les conditions d'accès.

La branche Maladie connaît un déficit, avec 11,6 milliards d'euros, de même hauteur que celui de 2004, Rappelons que celui-ci, à l'époque, avait été qualifié d'abysmal et avait amené à un plan drastique d'économie supportée essentiellement par les assurés sociaux. La loi de 2004 n'a donc permis que de franchir quelques années.

Tout nous laisse à penser que, après les discours apaisants d'aujourd'hui, et une fois les élections passées, une réforme d'ampleur sera envisagée l'an prochain. L'UNSA souhaite que les assurés sociaux ne soient pas les victimes de cette réforme à venir. Cela engendrerait encore plus d'exclusion de notre système de soins. Dès aujourd'hui, et à l'heure où se déroule des discussions conventionnelles avec les professionnels de santé, l'UNSA sera vigilante pour que ces négociations n'aboutissent pas à des dépenses supplémentaires. Les salariés, dont le pouvoir d'achat est bloqué, voire diminue, les fonctionnaires dont les salaires sont gelés, refuseront de les financer. Nous n'accepterons pas la création d'une option nouvelle de rémunération qui permettrait, si elle n'était pas fortement encadrée, l'autorisation pour l'ensemble du corps médical à pratiquer des dépassements d'honoraires. Concernant ces dépassements d'honoraires, en augmentation constante, l'UNSA demande que le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2012 les encadre fortement pour qu'il reste dans la limite du tact et de la mesure.

RSE : l'UNSA auditionnée



L'UNSA a été auditionnée le 6 juin par Sophie de Menthon, présidente de l'association entrepreneuriale ETHIC, et ses collaborateurs. ETHIC s'est en effet vu confier par le ministre du Travail une mission concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), devant déboucher sur la remise d'un rapport et d'un guide pratique. Si l'UNSA a dit son accord avec les objectifs globaux de la RSE, elle a aussi fait valoir sa volonté qu'elle soit l'objet d'un dialogue social plus structuré, n'écartant ni les organisations syndicales, ni les institutions représentatives des personnels. Elle a posé le problème de la certification de la RSE, faite aujourd'hui à partir du déclaratif et pas suffisamment du réalisé, et, d'autre part, effectuée par des organismes dont l'indépendance vis-à-vis des entreprises est insuffisamment garantie. Elle a estimé enfin qu'une adaptation du dispositif était indispensable si l'on voulait que la RSE diffuse aussi dans les PME.

L'UNSA au congrès de Solidaires



A l'invitation de l'Union syndicale solidaires, une délégation de l'UNSA a assisté au 5ème congrès de cette organisation qui s'est tenu à Villefranche-sur-Saône (Rhône) du 7 au 9 juin dernier. Le rapport d'activité a recueilli 93% des mandats et le nouveau secrétariat national élu à l'unanimité. Annick Coupé reste déléguée générale.

L'UNSA au congrès de la LDH



Une délégation de l'UNSA a assisté au 86ème congrès de la Ligue des droits de l'Homme qui s'est tenu du 11 au 13 juin dernier à Reims. Comme l'écrit Jean-Pierre Dubois, Président de la LDH, dans son invitation, nos convictions et nos combats sont souvent convergents et nous sommes attachés à entretenir des

relations d'échanges et de partenariat. La résolution générale a traité d'un thème fort : « Penser les droits de l'Homme et agir aujourd'hui dans un monde global ». Pierre Tartakowsky succède à Jean-Pierre Dubois à la présidence de la LDH.

Conférence Nationale du handicap : tout ça pour ça !

Conférence nationale

HANDICAP

Communiqué UNSA, CGT, CGC, CFDT, FSU, du 9 juin 2011

Les organisations syndicales de salariés n'ont pas eu voix au chapitre lors de la 2ème conférence nationale du handicap qui s'est tenue à Paris ce mercredi 8 juin devant plus de 500 personnes. Pas moins de dix membres du gouvernement se sont succédés en tribune pour évoquer des généralités, sans s'engager sur des perspectives concrètes d'amélioration de la situation des personnes handicapées. L'accès à l'emploi, public ou privé, est notamment le grand absent de cette conférence. Sa seule évocation est pour réintroduire une précarité institutionnelle envers les personnes handicapées qui se verront proposer prioritairement des contrats aidés !

Les quelques 300 préconisations contenues dans le rapport du CNCPH, pour lesquelles les organisations syndicales se sont investies, n'ont pas fait l'objet de réponse lors de cette conférence. Heureusement, les batailles menées auparavant ont abouti à des concessions, notamment sur les conditions d'attribution de l'AAH en cas de restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi, l'accessibilité des lieux de travail, le maintien, à hauteur de 70 000, de l'accompagnement par les Capemploi de personnes handicapées, la fin du recours aux contrats aidés pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le gouvernement poursuit aussi sa politique de « recyclage » de l'argent public, sans injecter de véritables moyens supplémentaires : 150 millions d'euros seront ainsi à nouveau ponctionnés sur le FIPHFP pour financer l'accessibilité aux écoles de la fonction publique.

Quant au discours compassionnel du président de la République, il n'est pas à la hauteur des attentes des salariés en situation de handicap, qui attendent toujours, six ans après le vote de la loi, une reconnaissance pleine et entière de leur citoyenneté.

Résultats d'élections professionnelles



Transports, industrie, les syndicats UNSA se présentent aux élections

Transport interurbain de Montesson du groupe Veolia : dans cette entreprise de 172 salariés, l'UNSA présente pour la première fois devient le 2ème syndicat emportant 1 siège au CE et 1 siège en DP avec 22,13% des voix.

Transport interurbain de voyageurs SAS CTVM (138 salariés) de Mantes la jolie (78) : l'UNSA présente pour la première fois emporte 1 siège CE et 1 siège DP avec 23,18% des voix

Behr France (68) : dans cette entreprise de 1.200 salariés qui produit du matériel de chauffage, ventilation et climatisation, avec 16,35% des suffrages exprimés, l'U.N.S.A. est devenue la 2ème organisation syndicale pour sa première participation. FO n'est plus représentative.

Rencontre avec des syndicats de Tunisie, d'Égypte et d'Algérie



Le collectif intersyndical de solidarité avec les syndicats du Maghreb et du Moyen Orient (UNSA, CFDT, CGT, FSU et Solidaires) a rencontré, vendredi 10 juin 2011, trois délégations syndicales de Tunisie d'Égypte et d'Algérie.

Le collectif intersyndical de solidarité avec les syndicats du Maghreb et du Moyen Orient (UNSA, CFDT, CGT, FSU et Solidaires) a rencontré, vendredi 10 juin 2011, trois délégations syndicales : l'UGTT (Tunisie), l'Union des syndicats autonomes d'Égypte (Égypte) et le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP, Algérie).

Lors de cette réunion, les différentes délégations ont fait un tour sur la situation politique, économique et social de leur pays et les défis auquel est confronté le mouvement syndical et notamment en Tunisie et en Égypte après la révolution dans ces deux pays.

Le collectif intersyndical français a assuré, lors de cette rencontre très instructive qui voit émerger une nouvelle donne syndicale, les trois délégations de son soutien et de sa solidarité. Ils mettront ensemble, en œuvre des actions communes dans le cadre du développement des mouvements syndicaux dans ces trois pays.

L'OIT réclame des mesures d'urgence contre le travail des enfants



Le 12 juin, à l'occasion de la journée mondiale contre le travail des enfants, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a réclamé des mesures d'urgence pour éradiquer les pires formes de travail des enfants. Par ailleurs, la Conférence Internationale du Travail (1er au 17 juin à Genève), s'apprête à adopter une norme pour protéger les travailleurs domestiques ainsi que des conclusions pour renforcer l'inspection du travail. Les délégués poursuivent les discussions sur la sécurité sociale et examineront

la question des discriminations au travail et le rapport annuel sur la situation dans les territoires arabes occupés.

Lutter contre le travail dangereux des enfants

Le rapport du Bureau International du Travail (BIT) publié à l'occasion de la journée mondiale du travail révèle que sur les 215 millions d'enfants soumis au travail dans le monde, la moitié d'entre eux font des travaux dangereux. Les pires formes de travail sont en augmentation de 20% entre 2004 et 2008 pour les enfants âgés de 15 à 17 ans. Si c'est en Afrique subsaharienne, en Asie et dans le Pacifique que l'on recense le nombre le plus élevé d'enfants ayant un travail dangereux, les chiffres indiquent qu'en Europe et aux États Unis les enfants ont un taux d'accidents et de mortalité au travail plus élevé que celui des adultes.

Garantir la dignité pour les travailleurs domestiques

Après une première lecture en juin 2010, la Conférence doit adopter avant la fin de ces travaux une convention et une recommandation sur le travail décent des travailleuses et travailleurs domestiques. Ces instruments permettront de reconnaître aux 100 millions de travailleurs de ce secteur les mêmes droits que les autres travailleurs, de sortir nombre d'entre eux de la pauvreté et de certaine formes d'esclavages.

La sécurité sociale pour tous

Alors que la crise a mis en évidence le rôle de stabilisateur économique et de paix de la protection sociale, seulement 20% de la population mondiale en âge de travailler ont accès à des systèmes complets de sécurité sociale. La Conférence étudie donc les moyens d'établir la sécurité sociale sous la forme d'un socle abordable et universel permettant de réduire la pauvreté et de favoriser une mondialisation équitable.

La crise a accru les discriminations au travail

La Conférence examine un nouveau rapport global du BIT qui révèle qu'en dépit des progrès constants de la législation antidiscriminatoire, la crise économique et sociale mondiale a accru

les risques de discrimination. La montée des populismes constitue un terrain propice à l'éclosion de discriminations.

La situation dans les territoires arabes occupés

Le rapport annuel du BIT indique qu'aucun changement favorable significatif n'est intervenu en ce qui concerne la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Pour le BIT, l'occupation israélienne impose des restrictions qui ne laissent pas envisager des changements positifs pour les travailleurs de ces territoires.

Militer pour un droit du travail plus efficace et plus protecteur



Droit du travail, justice prud'homale, droit syndical, le réseau UNSAVOCATS et l'UNSA organisent une journée de réflexion le mardi 28 Juin 2011 au siège de l'UNSA, 21 rue Jules Ferry, 93170 Bagnolet.

Attention, l'inscription est obligatoire (voir en fin de texte ci-après)

Mardi 28 Juin 2011

Le réseau UNSAVOCATS : militer pour un droit du travail plus efficace et plus protecteur

9h – Accueil des participants

9h30 – Présentation du réseau UNSAVOCATS : Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA et Dominique Trey, avocat spécialisé en droit social, membre du réseau UNSAVOCATS

9h45 – Table ronde n°1 : **Accompagner l'implantation et le développement de l'UNSA : connaître et utiliser les nouvelles règles du droit syndical.**

Modérateur : Emmanuel Mauger

– Alexandre Fabre : directeur de l'ISSTO de Rennes – Institut des sciences sociales du travail de l'ouest

– Gilles Desseigne : secrétaire général adjoint de la fédération Banque – Assurance de l'UNSA

– Emmanuel Mauger : avocat spécialisé en droit social, membre du réseau UNSAVOCATS

10h30 – Débat avec l'auditoire

11h15 – Table ronde n°2 : **Faire respecter les droits fondamentaux du salarié : travailler mieux pour vivre mieux.**

Modérateur : Claude Katz

– Claude Katz : avocat spécialisé en droit social, membre du réseau UNSAVOCATS

– Jean-Pierre Yonnet : président de l'ORSEU

– Frédérique Paquier : animatrice de la commission Santé au travail de l'UNSA

12h – Débat avec l'auditoire

12h45 – **Pause repas – (déjeuner offert sur inscription seulement, voir en fin de page)**

14h30 – Table ronde n°3 : **Réfléchir à l'effectivité du droit du travail : questionner le fonctionnement de la justice prud'homale.**

Modérateur : Simon Lequeux, responsable du secteur juridique de l'Union départementale UNSA de Paris

– Jean-François Zedda : juge départiteur à Saint-Nazaire, membre du conseil national de l'Union syndicale des magistrats

– Christelle Magot : chargée d'enseignement en droit social à l'Institut supérieur du travail de Bordeaux

- Alain Merandat : greffier en chef de la cour d'appel de Paris, USSAJ – UNSA
- Jean Guy Molhant : greffier du conseil de prud'hommes de Paris, USSAJ – UNSA

15h30 – Débat avec l'auditoire

16h30 – Conclusion de la journée : Jean Grosset

17h – Fin de la journée

Inscription obligatoire, pour ce faire, veuillez vous rendre sur http://www.unsa.info/b0r1_avocats/

Plan d'accès : http://www.unsa.org/?page=plan_unsa

Abonnez chaque semaine UNSA Info, la lettre en ligne de l'UNSA

Abonnez-vous gratuitement sur www.unsa.info